

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY  
 Place des Combattants  
 Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL,

Excusés avec pouvoirs, BOULHOL M (pouvoir à BARRIER J A), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), FONT F (pouvoir à D'AVERSA M)

Absents :

Procurations : 3

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : VIALARD JL

**Délibération N° 009/2024**

**Objet : Modulation des tarifs du forfait animation de la pause méridienne du service périscolaire.**

Quotient familial	Tarif périscolaire	Tarif majoré
Jusqu'à 500	0.94 €	1.06 €
De 501 à 600	1.00 €	1.14 €
De 601 à 800	1.06 €	1.22 €
De 801 à 1 000	1.14 €	1.32 €
Plus de 1 000	1.22 €	1.40 €

Quotient familial	Pause méridienne à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024		
	Tarif Normal	Tarif Majoré	
		1 <sup>ère</sup> majoration	2 <sup>ème</sup> majoration
Jusqu'à 500	3.41 €	5.14 €	6.64 €
De 501 à 600	3.63 €	5.47 €	7.06 €
De 601 à 800	4.24 €	5.82 €	7.51 €
De 801 à 1 000	4.52 €	6.19 €	7.99 €
Plus de 1 000	4.81 €	6.59 €	8.59 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- Approuve les tarifs du service périscolaire.

Le secrétaire  
 Jean-Luc VIALARD

Farnay, le 25 janvier 2024

Le Maire  
 Jean-Alain BARRIER

